



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE  
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC  
COOPERATION AND DEVELOPMENT  
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## **FAIRE FACE A LA CRISE DE L'EMPLOI : LES REPONSES DES POLITIQUES SOCIALES ET DE L'EMPLOI**

### **DECLARATION DU TUAC A LA REUNION DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTERIEL SUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL Paris, 28-29 septembre 2009**

- I. Synthèse
- II. Aggravation de la crise de l'emploi
- III. Soutenir la demande d'emplois - Maintenir les travailleurs au travail
- IV. Priorité aux jeunes
- V. Extension de la protection sociale
- VI. Adaptation des politiques d'activation
- VII. Investir dans les compétences
- VIII. Promouvoir les « emplois verts » et la « juste transition »
- IX. Problématique hommes-femmes et travailleurs migrants
- X. Au-delà de la crise : rééquilibrer les marchés du travail, la future mission de l'OCDE

#### **I. SYNTHÈSE**

1. Les ministres du Travail de l'OCDE se réunissent alors que l'on annonce que la récession mondiale atteint son point le plus bas et que les gouvernements préparent leurs stratégies pour sortir des plans de relance budgétaire. Les organisations syndicales ont alerté les dirigeants réunis au sommet du G20 à Pittsburgh qu'une sortie maintenant serait dangereusement prématurée. Les perspectives de reprise, qui sont toujours incertaines, sont au mieux modestes et proviennent exclusivement des plans de relance mis en œuvre par les gouvernements. Il n'existe aucun signe de reprise économique auto-entretenu.

2. En outre, les pertes d'emplois dans les pays de l'OCDE continuent à augmenter, alors que 15 millions de travailleurs ont déjà été contraints de rejoindre les listes du chômage entre décembre 2007 et juin 2009. Les jeunes sont parmi les plus durement touchés, avec des taux de chômage dépassant aujourd'hui les 20 % dans de nombreux pays de l'OCDE<sup>1</sup>. Au niveau mondial, on estime que d'ici à fin 2009, le chômage aura augmenté de près de soixante millions depuis le début de la crise financière en 2007<sup>2</sup>. Plus de 200 millions de travailleurs pourraient tomber dans l'extrême pauvreté, surtout dans les pays en développement et émergents, où les filets de sécurité sociale sont incomplets ou inexistant.

---

<sup>1</sup> Perspectives de l'emploi de l'OCDE, septembre 2009 et Communiqué de presse Eurostat, Cinq millions de jeunes au chômage dans 27 pays de l'UE au premier trimestre 2009, 23 juillet 2009. Communiqué de presse BLS, Employment and Unemployment Among Youth -- Summer 2009, 27 août 2009.

<sup>2</sup> OIT, Tendances mondiales de l'emploi, Genève, mai 2009.

3. Le TUAC accueille favorablement la volonté des pouvoirs publics de « faire face à la crise de l'emploi » et conseille vivement aux ministres du Travail de veiller à ce que les réponses politiques à la crise soutiennent pleinement cet objectif. Les marchés du travail n'ont pas été la cause de la crise, mais c'est eux qui, aujourd'hui, en ressentent le plus sérieusement les effets. L'expérience des crises passées nous indique que le chômage est un indicateur retardé, signalant que le pire est encore à venir : certains pays de l'OCDE courent le risque de revenir à une période de chômage massif. Le chômage représente aujourd'hui la plus grande menace individuelle à la reprise, à cause de ses effets déflationnistes sur la demande.

4. Le TUAC est sérieusement préoccupé par le fait que les plans de relance budgétaire à ce jour ont été insuffisamment axés sur la création d'emplois et autres questions relatives à l'emploi et aux marchés du travail. D'après les estimations, les effets sur l'emploi des plans de relance pour 19 pays de l'OCDE devraient constituer en la création de 3,2 à 5,5 millions d'emplois supplémentaires en 2010<sup>3</sup>. Cela ne représente qu'une faible proportion du nombre d'emplois qui ont été perdus dans la crise et ne sera pas suffisant pour enrayer la hausse dévastatrice du chômage au sein de l'OCDE. C'est pourquoi les organisations syndicales internationales en appellent aux dirigeants réunis au sommet du G20 à Pittsburgh pour poursuivre et étendre leurs plans de relance budgétaire jusqu'à ce qu'une reprise réelle se fasse sentir<sup>4</sup>. Les ministres du Travail doivent agir pour garantir que ces plans sont conçus de manière à avoir un impact maximum sur l'emploi. La priorité doit également porter sur l'investissement dans les « emplois verts » qui soutiendront une « juste transition » vers une économie à faible émissions de CO<sub>2</sub>.

5. De plus, les ministres du Travail doivent veiller à ce que les gouvernements emploient cette période de ralentissement de la croissance et des marchés du travail pour investir dans la formation et les compétences des travailleurs actifs ou au chômage. En effet, les compétences se détériorent rapidement dans des périodes de chômage prolongé, alors que nos économies ont besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour répondre aux défis concurrentiels du XXI<sup>e</sup> siècle et assurer une prospérité pouvant être partagée par tous. Aucun travailleur ne devrait avoir un niveau d'éducation inférieur à ce qu'il est prêt et apte à acquérir, et aucun travailleur ne devrait se voir empêcher d'accepter l'emploi à la plus haute valeur ajoutée qu'il souhaite, pour des raisons de manque de formation.

6. Au-delà de la réponse à court terme apportée à la crise de l'emploi, il est impératif que les gouvernements posent les fondations politiques pour la création d'emplois décents et d'une main-d'œuvre productive. Cette crise est arrivée dans un contexte d'explosion des inégalités<sup>5</sup> – le résultat d'un modèle économique qui a servi à refuser aux travailleurs leur juste part des fruits de la croissance. Le danger aujourd'hui est que cette crise serve à renforcer les inégalités existantes en termes de revenus<sup>6</sup>, érodant encore la cohésion sociale et aggravant ainsi la justice distributive. Au moment où les économies émergent de cette récession, les ministres du Travail de l'OCDE ont la responsabilité spécifique de garantir que les politiques des marchés du travail mises en place reflètent pleinement les leçons de cette crise et permettent de créer des emplois plus sûrs et mieux rémunérés.

---

<sup>3</sup> Contribution de l'OCDE à l'OIT : Protéger les personnes, promouvoir l'emploi. Un rapport OIT aux dirigeants réunis au sommet du G20 à Pittsburgh, 24-25 septembre 2009.

<sup>4</sup> Déclaration des organisations syndicales internationales au sommet du G20 à Pittsburgh, septembre 2009.

<sup>5</sup> OCDE (2008), Croissance et inégalités ? Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE.

<sup>6</sup> Atkinson, A. (2009), Trois questions sur la crise économique mondiale et trois conclusions pour l'UE et les responsables politiques des États membres, Rapport économique ECFIN, volume 2, juin 2009, p. 23.

7. La création d'emplois décents et de travail productif nécessite une refonte fondamentale du modèle économique actuel et une rupture avec la logique « business as usual » (rien ne change). Le TUAC ne croit pas que les réponses politiques à moyen terme actuellement débattues acquittent de cette responsabilité. Dans leur volonté de s'attaquer à la crise de l'emploi les ministres du Travail doivent recentrer leurs politiques pour inclure des mesures portant à la fois sur l'offre et la demande. Le TUAC appelle les ministres à :

- Garantir que les gouvernements conservent des politiques de stimulation de la demande « aussi longtemps que nécessaire » pour combattre la crise de l'emploi, et que les plans de relance budgétaire soient suffisamment axés sur l'emploi et la protection sociale ;
- Décourager les entreprises de licencier en encourageant, par exemple, les dispositifs de travail à temps partiel qui réduisent le nombre d'heures travaillées tout en offrant une compensation pour la perte de revenu, de manière à maintenir le pouvoir d'achat ;
- Élaborer des programmes visant le marché du travail qui évitent de placer les travailleurs en situation de travail précaire. La priorité doit être donnée à la création d'emplois décents et qualifiés et au renforcement de l'adhésion aux normes de base de l'OIT en matière d'emploi ;
- Utiliser l'emploi direct dans le secteur public pour absorber l'excédent de main-d'œuvre disponible. Le licenciement des travailleurs du secteur public entravera la reprise du marché du travail et de l'économie ;
- Soutenir les jeunes travailleurs en élargissant les critères d'éligibilité aux allocations chômage, à l'assistance sociale et à la formation, en accompagnant les apprentis et les stagiaires, en offrant des régimes de garantie d'emploi aux jeunes travailleurs au chômage depuis plus de six mois et en prolongeant leur scolarité ;
- Offrir un soutien de revenu, notamment en étendant les programmes d'allocations chômage ; s'attaquer au problème des allocations chômage inappropriées et amender les réglementations de manière à augmenter l'accès à la protection sociale ;
- Ajuster les politiques d'activation afin que les chômeurs ne soient pas pénalisés en cette période de crise où le nombre d'emplois disponibles n'est pas suffisant ;
- Augmenter le niveau de formation et de reconversion des chômeurs pour les préparer au retour à l'emploi et accroître l'accès à la formation en modifiant les critères d'éligibilité et en offrant un soutien de revenu supplémentaire ;
- Profiter de la récession pour offrir des programmes de formation et d'enseignement supplémentaires aux travailleurs actifs de manière à préparer la reprise économique. Lier l'aide publique à la formation supplémentaire aux régimes de travail à temps partiel ;
- Garantir que les sociétés cherchant à supprimer des emplois respectent pleinement les normes nationales et internationales relatives aux droits des travailleurs en matière de résiliation du contrat de travail, et se conforment notamment aux dispositions des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

- Prendre des mesures pour éliminer l'écart de rémunération entre les sexes, qui risque d'être exacerbé par la récession ;
- Veiller à ce que les travailleurs migrants ne deviennent pas les victimes de cette crise et s'assurer du respect total de leurs droits, conformément aux autres citoyens ;
- Investir dans les infrastructures « vertes » de manière à créer les « emplois verts » requis pour passer à une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et encourager une « juste transition ».

8. Les ministres du Travail de l'OCDE doivent s'assurer que les leçons de cette crise se traduisent dans un nouveau programme politique qui ne fera pas revenir nos économies aux anciennes politiques d'inégalité – principe « business as usual ». Ils doivent garantir que le futur programme de travail de l'OCDE correspond à cet objectif en mandatant l'OCDE à œuvrer sur ce qui suit :

- Améliorer les mesures de performance du marché du travail pour inclure les progrès dans la création d'emplois décents, tant dans le temps qu'entre les pays ;
- Analyser les causes de la croissance des inégalités sur le marché du travail, comme mesure de suivi de la recherche intitulée « Croissance et inégalités »<sup>7</sup> ;
- Revoir l'indicateur de l'OCDE sur la législation protectrice de l'emploi (LPE) ;
- Réévaluer l'impact et le rôle des politiques d'activation, en portant une attention spécifique à la qualité de l'emploi et aux effets sur le revenu ;
- Réaliser une recherche sur l'identification et le traitement des facteurs du travail précaire et informel, en se concentrant sur les aspects liés aux sexes ;
- Entreprendre une recherche sur le tissu industriel en tant que déterminant de la performance du marché du travail ;
- Réaliser une recherche sur les ajustements nécessaires à apporter sur le lieu de travail pour améliorer les conditions de travail et répondre aux besoins d'une société vieillissante ;
- Effectuer une recherche sur les implications pour l'emploi d'une « juste transition »<sup>8</sup> vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et sur les compétences requises du programme « emplois verts » ;
- Renforcer la coopération avec l'OIT en soutenant le Pacte mondial pour l'emploi et en mettant à jour le protocole d'accord OCDE/OIT.

9. Enfin, le TUAC met l'accent sur l'importance d'une plus grande participation des travailleurs au processus de restructuration économique et appelle les ministres à :

---

<sup>7</sup> OCDE (2008), Croissance et inégalités ? Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE.

<sup>8</sup> La « juste transition » exige que les gouvernements prennent des mesures pour réguler la transition vers une société plus durable, en développant les capacités de « l'économie verte » afin de soutenir l'emploi et les moyens de subsistance pour tous.

- Renforcer le dialogue social entre l'ELSAC, le TUAC et le BIAC en mandatant le secrétariat à développer un processus de consultation amélioré.